

2008/684 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT VILLE DE LYON  
AU SEIN DU CONSEIL DE L'UNITE DE FORMATION ET  
DE RECHERCHE " UFR DE PHYSIQUE" DE L'UNIVERSITE  
CLAUDE BERNARD DE LYON. (DIRECTION DES  
ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Les statuts de l'Unité de Formation et de Recherche – UFR de Physique – de l'Université Claude Bernard de Lyon prévoient par article 6, que sont membres du Conseil de l'UFR, des personnalités extérieures dont 4 représentants désignés par les collectivités. Parmi les collectivités, la Ville de Lyon est sollicitée. Il conviendrait de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au Conseil de l'UFR de Physique de l'Université Claude Bernard.

Je vous propose les candidatures de **Jean François ARRUE** comme titulaire et **Thomas RUDIGOZ**..comme suppléant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de l'UFR de Physique en date du 16 juillet 2008 ;

Vu le scrutin auquel il a été procédé ;

### **DELIBERE**

Sont désignés pour siéger au Conseil de l'UFR de Physique de l'Université Claude Bernard de Lyon :

- **Jean François ARRUE** en qualité de titulaire,
- **Thomas RUDIGOZ** en qualité de suppléant.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

G. COLLOMB